

A Wittelsheim, le 01/02/2022

Objet : [INFORMATION D’AFFILIATION A LA REGION GRAND-EST]

Madame, Monsieur, Cher.e.s membres,

Suite à l’accord officiel reçus récemment concernant l’attribution d’une subvention de 2641,50€ de la **Région Grand-Est, l’association se voit dans l’obligation d’apposer le logo de la région sur l’ensemble des supports de communication.**

Pour mieux comprendre cette nouvelle règle, voici quelque explication :

- Il sera clairement affiché sur nos réseaux, notre site-web et nos affiches le logo de la Région Grand Est.
- Tous les projets internes, quel qu’en soit l’origine, qu’ils soient faits à titre bénévole ou financés par l’association devront également se soumettre à cette nouvelle règle.
- **Sont exempté : Les projets clients (photos, vidéos, site-web) pour lesquels une facture est effectuée.**

Toutes les autres exceptions vous seront toujours transmises. Merci de mettre en application cette consigne dès maintenant.

Retrouvé le logo de la Région ainsi que la charte graphique [joint à ce courrier](#).

Bien cordialement,

Votre Président, Maël SCHEBATH.